

5 DÉCHÈTERIES AUTORISÉES :

Aubigny en Artois (chemin de St Eloi), **Avesnes le Comte** (1050 av. F. Mitterrand), **Bapaume** (rte de Douai),
Rivière (D7) et **St Laurent Blangy** (rue Kastler)

Prrière de remplir soigneusement ce formulaire et de le remettre à l'agent de quai ou de l'envoyer par email à M. Emmanuel Desailly e.desailly@smav62.fr ou Mme Charline Ronnelle c.ronnelle@smav62.fr

Tous les champs sont obligatoires, tout formulaire incomplet ne sera pas traité

Document à fournir, en plus de votre formulaire :

Extrait Kbis, ou à défaut, Certificat d'Inscription au Répertoire SIRENE de moins de 3 mois

Dénomination sociale de la société : Date :

Nom de l'enseigne :

Adresse :

Adresse de facturation (si différente) :

N° SIRET : Code APE :

Contact :

N° de téléphone : Email :

Contact comptabilité :

N° de téléphone : Email :

Pour les collectivités publiques :

N° d'engagement juridique :

Nom du service :

Code service :

Cochez le forfait choisi

Proposition de tarifs	Accès aux 5 déchèteries autorisées aux professionnels
40 passages (donc 40 x 0,5m ³)	400 € (prix du m ³ : 20€)
200 passages (donc 200 x 0,5m ³)	2 000 € (prix du m ³ : 20€)

Un passage correspond à 0,5m³ minimum. Les dépôts journaliers ne peuvent excéder 8m³.

Vous pouvez bénéficier d'un badge par véhicule dans la limite de 4 badges par société. Ils sont à retirer sur l'écopôle de St Laurent Blangy, rue Kastler, dans le bâtiment en face de la déchèterie. Rechargement des badges au même endroit.